

des personnes ayant déménagé plus d'une fois pendant ladite période, vu que le recensement ne tenait compte que d'un seul déplacement. (De fait, les personnes qui sont revenues à leur lieu habituel de résidence avant le 1<sup>er</sup> juin 1961, se trouvent dans la catégorie de personnes n'ayant pas déménagé, étant donné que la mobilité se détermine en fonction du lieu de résidence habituel les 1<sup>er</sup> juin 1956 et 1961.)

### Constatations de base\*

**Mobilité de la population du Canada, 1956-1961.**—Du nombre estimatif de 15,300,000 personnes âgées de cinq ans ou plus qui demeuraient dans des ménages autonomes au Canada lors du recensement de 1961, 6,500,000, ou 42 p. 100 ont changé leur lieu de résidence habituel au Canada au moins une fois pendant la dernière période quinquennale. Près de 60 p. 100 de celles-ci ont déménagé dans la même municipalité, c'est-à-dire qu'en 1961, un sur quatre habitants du Canada avait déménagé dans une même municipalité pendant la période de 1956 à 1961. Les quatre cinquièmes des autres 40 p. 100 des personnes ayant déménagé à l'intérieur du Canada ont déménagé d'une municipalité différente dans la même province et seulement le cinquième ont traversé les frontières provinciales. Il semble donc que pendant ladite période, la très grande majorité des personnes ayant déménagé n'ait franchi qu'une faible distance.

**Mobilité de la population urbaine et rurale.**—Les personnes ayant déménagé à une faible distance prédominent dans le cas de tous les genres d'agglomérations. Le taux de la mobilité, ou le nombre de déplacements d'un genre de personnes ayant déménagé d'une catégorie particulière par cent habitants, accuse un fléchissement constant d'une catégorie à l'autre de personnes ayant déménagé, comme le montre la liste du tableau I, quel que soit le genre de région en cause. Toutefois, les répercussions de la mobilité sur les agglomérations locales ont varié sensiblement selon les différents genres de région.

Les centres urbains renferment une proportion beaucoup plus forte de la population mobile que le reste du pays, soit une personne ayant déménagé sur deux résidents. Comme le laissaient prévoir l'aménagement de quartiers d'habitations, les changements rapides survenus dans l'utilisation des terres et les autres conditions de caractère principalement urbain favorisant la mobilité, la mobilité dans une même municipalité chez la population urbaine a dépassé de loin celle de la population rurale. En 1961, un sur trois citoyens avait déménagé dans la même municipalité pendant les cinq années précédentes, soit près de deux fois le taux correspondant de la population rurale non agricole et quatre fois celui de la population rurale agricole. Le taux de la migration interne interprovinciale de la population urbaine était aussi le plus élevé, bien que ce taux ne différait que légèrement du taux correspondant de la population rurale non agricole. D'autre part, la migration d'une province à une autre a eu de plus fortes répercussions sur la population rurale non agricole, plus de 45 p. 100 du total des personnes ayant déménagé dans une autre province tombant dans cette catégorie. La mobilité dans le secteur urbain de la population représentait donc, en premier lieu, des déménagements au sein d'une même municipalité et, en second lieu, seulement une migration interne entre diverses municipalités, tandis que la mobilité parmi la population rurale non agricole découlait principalement de la migration interne. Si l'on en juge par la mobilité des résidents lors du recensement de 1961, on peut dire que la population agricole rurale était la plus stable, plus de 80 p. 100 ayant déclaré le même lieu de domicile en 1956 et en 1961.

\* La présente section ne fournit qu'un bref exposé des constatations de base portant sur la mobilité de l'ensemble de la population âgée de cinq ans ou plus. Des renseignements plus détaillés paraissent dans le chapitre intitulé «Mobilité de la population au Canada, 1956-1961», de la «Revue générale, Rapport du recensement du Canada, 1961», ainsi que dans une monographie portant sur ce sujet, qui sera publiée prochainement.